



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102478</b>	De <b>M. Romain Colas</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Essonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > médecins	<b>Analyse</b> > effectifs de la profession. répartition géographique.
Question publiée au JO le : <b>07/02/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Romain Colas attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le manque de médecins traitant en Essonne et notamment dans la 9ème circonscription. Nombre d'habitant-e-s ne parviennent pas à trouver de remplaçant lorsque leur médecin traitant part en retraite ou déménagement. En effet, alors dépourvus de médecin attitré, ils se tournent vers d'autres généralistes qui, pour la plupart déjà surchargés, se voient dans l'obligation de refuser leur prise en charge comme nouveau médecin traitant. Les conséquences de tels refus sont multiples : les patients ne peuvent plus suivre leurs parcours de soins et sont alors confrontés à des majorations d'honoraires lorsqu'ils doivent consulter des spécialistes sans recommandation d'un médecin traitant, ils souffrent d'un manque de suivi et ils rencontrent de grandes difficultés pour le renouvellement de leurs traitements permanents. Aussi, il souhaiterait connaître les moyens mis en œuvre afin de répondre au plus vite aux inquiétudes de patients qui, aujourd'hui, sont dépourvus de médecins.